


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

 <p>USSON-EN-FOREZ</p>	<p>Extrait du registre des arrêtés De la commune D'USSON-EN-FOREZ</p>	<p>Arrêté n° AD2026-21 du 21 mars 2026 Portant délégation de fonction À Mr Vincent BONNEVAUX 2^{ème} Conseiller Municipal</p>
---	--	--

Le Maire de la commune de USSON-EN-FOREZ

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la nécessité de déléguer certaines fonctions à des conseillers municipaux ;

ARRETE

Article 1^{er} : Mr Vincent BONNEVAUX est désigné 2^{ème} conseiller délégué, en charge :

Du bulletin municipal, de la culture et du cimetière

en nos lieu et place et concurremment avec nous, à compter du 21 mars 2026.

Article 3 : Copie du présent arrêté sera adressée à M. le Sous-préfet ainsi qu'une expédition à Madame la Trésorière.

Fait à Usson en Forez,
Le 21 mars 2026

Le Maire
Hervé BÉAL

